Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260414-272026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026 -027

Objet de la délibération
Taux d'imposition 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Date de la convocation
08/04/2026

Date d'affichage
08/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 14 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, Mme LÉVENARD Sarah

Excusés ayant donné procuration : Mme FLÉGEAU Andrée à Mme LE PARC Isabelle, M. GUILLOIS Guillaume à Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. SIMON Bartek à M. LE DORTZ Pascal

A été nommé secrétaire : Mme LEVENARD Sarah

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2026 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2025 pour mémoire	2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,09 %	30,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29 %	30,29%
Taxe habitation	10,28%	10,28%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à 30.09 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2026 à 30,29 %

- Fixe le taux de taxe d'habitation pour 2026 à 10,28%

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX